

# VERCHÈRES

## GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Calendrier des collectes

2018

Janvier	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5	6
	7	8	9	10	11	12	13
	14	15	16	17	18	19	20
	21	22	23	24	25	26	27
	28	29	30	31			

Février	D	L	M	M	J	V	S
					1	2	3
	4	5	6	7	8	9	10
	11	12	13	14	15	16	17
	18	19	20	21	22	23	24
	25	26	27	28			

Mars	D	L	M	M	J	V	S
					1	2	3
	4	5	6	7	8	9	10
	11	12	13	14	15	16	17
	18	19	20	21	22	23	24
	25	26	27	28	29	30	31

Avril	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6	7
	8	9	10	11	12	13	14
	15	16	17	18	19	20	21
	22	23	24	25	26	28	
	29	30					

Mai	D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10	12	
	13	14	15	16	17	18	19
	20	21	22	23	24	26	
	27	28	29	30			

Juin	D	L	M	M	J	V	S
						1	2
	3	4	5	6	7	8	9
	10	11	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21	22	23
	24	25	26	27	28	29	30

Juillet	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6	7
	8	9	10	11	12	13	14
	15	16	17	18	19	20	21
	22	23	24	25	26	27	28
	29	30	31				

Août	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3	4
	5	6	7	8	9	10	11
	12	13	14	15	16	17	18
	19	20	21	22	23	24	25
	26	27	28	29	30	31	

Septembre	D	L	M	M	J	V	S
							1
	2	3	4	5	6	7	
	9	10	11	12	13	14	15
	16	17	18	19	20	21	22
	23	30	24	25	26	27	28
							29

Octobre	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5	6
	7	8	9	10	11	13	
	14	15	16	17	18	19	20
	21	22	23	24	25	27	
	28	29	30	31			

Novembre	D	L	M	M	J	V	S
					1	3	
	4	5	6	7	8	10	
	11	12	13	14	15	16	17
	18	19	20	21	22	24	
	25	26	27	28	29	30	

Décembre	D	L	M	M	J	V	S
							1
	2	3	4	5	6	7	8
	9	10	11	12	13	14	15
	16	17	18	19	20	21	22
	23	30	24	25	26	27	28
			24	31			29

Voir au verso pour plus d'informations.

-  Résidus domestiques
-  Matières organiques
-  Matières recyclables
-  Arbres de Noël naturels
-  Volumineux
-  Feuilles et chaume
-  Déchiquetage
-  Branches

Les matières doivent être placées en bordure de rue après 19 h la veille du jour de la collecte, ou **avant 7 h le matin même** et retirées avant 23 h le jour de la collecte.



## MATIÈRES RECYCLABLES | Plastique, verre, métal, papier et carton.

Toutes vos matières recyclables doivent être déposées pêle-mêle dans le bac bleu. Les surplus occasionnels sont acceptés à côté des bacs.



## MATIÈRES ORGANIQUES | Résidus alimentaires, résidus de jardinage, papier et carton souillés.

Début de la collecte des matières organiques aux deux semaines de janvier à la fin mars, et chaque semaine jusqu'en décembre. Toutes vos matières organiques doivent être déposées dans l'Organibac. Les surplus occasionnels incluant les résidus de jardinage sont acceptés à côté des bacs dans des sacs de papier ou une poubelle de 100 litres avec couvercle. **Aucun type de sac de plastique n'est accepté.**



## JOURNÉE DÉCHIQUETAGE | Écocentre secteurs Nord (Contrecœur) et Sud (Varenes) | samedi 8 septembre

Apportez vos documents confidentiels pour qu'ils soient déchiquetés de façon sécuritaire.



## VOLUMINEUX | Meubles, appareils ménagers, baignoires, réservoir d'eau chaude, BBQ sans bonbonne, etc.

**Les matériaux de construction et les appareils informatiques et électroniques ne sont pas acceptés à la collecte des articles volumineux** et doivent être apportés à l'Écocentre. **Si vos articles sont encore utilisables**, plutôt que de les mettre en bordure de rue, pensez aux maisons d'entraide, aux centres d'action bénévole et à l'Écocentre !

**Période de déménagement :** Entre le 11 juin et le 13 juillet 2018, vous pouvez déposer vos articles volumineux le jour de la collecte des résidus domestiques.



## ÉCOCENTRE MARGUERITE-D'YOUVILLE

Secteur Sud : 1975, ch. de l'Énergie, Varenes | Secteur Nord : 4111, rte Marie-Victorin, Contrecœur

**Matières acceptées gratuitement en tout temps :** résidus domestiques dangereux (RDD), matériel informatique et électronique, pneus usés avec ou sans jantes, bonbonnes de propane, petits appareils à moteur (balayeuse, mélangeur, etc.), matelas et appareils réfrigérants.

**Des frais s'appliquent pour les autres matières.** Consultez le site Web pour les heures d'ouverture et autres informations.



## FEUILLES ET CHAUME | Huit collectes spéciales de feuilles et de chaume.

**Les sacs de plastique ne sont pas acceptés.** Utilisez des sacs de papier ou de plastique **compostable**.



## BRANCHES | Longueur : 3 pieds à 3½ pieds | Diamètre : 2 pouces à 2½ pouces

Les branches devront être attachées en ballot de 20 kg maximum chacun et placées en bordure de rue, le feuillage vers la résidence.



## ARBRES DE NOËL NATURELS | Collecte porte-à-porte.

Les arbres doivent être déposés en bordure de rue **avant 7 h le matin**, le feuillage vers la résidence et dégarnis de toutes décorations.



## RÉSIDUS DOMESTIQUES

**IMPORTANT !** Prenez note que les collectes des résidus domestiques (bac noir) sont aux deux semaines pendant toute l'année.